

./L./-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES  
RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura le 22 février 1960.  
de



*Handwritten signature*

(1) N° 221/21/I.054.-

Réf. n° :

TRANSMIS copie pour information à Monsieur  
Le Résident du Ruanda à K I G A L I . -

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à  
K I B U N G U . -

Agrandissement bureau  
du territoire de Kibungu.

*1255/TP 1/02/AT*  
*7.3.1960*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à votre lettre n° 395/T.P.1/02/P.  
du 29 janvier 1960, j'ai l'honneur de porter à votre  
connaissance que le Service des Travaux Publics m'informe  
que les crédits disponibles au B.E. 1959 pour les agrandis-  
sements de bureaux de territoire ont été subdélégués entière-  
ment pour les bureaux de Kibuye, Kigali et Astrida.

D'autre part, aucun crédit n'a été retenu au  
B.E. 1960 pour l'agrandissement de bureaux d'autres terri-  
toires.

Pour le Chef du Service des Affaires Indigènes,  
Le Chef de Service-Adjoint,  
P.CHOTTEAU.

*Handwritten signature of P. Chotteau*

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

-R.O.-

RESIDENCE DU QUANDA  
TERRITOIRES DE KIBUNGU

Kibungu, le 29 janvier 1960.-

OBJET:

Agrandissement  
bureau territoire.-

n° 395/T.F.1/02/P.-

C.P.T. à Monsieur le Résident du Quanda  
à Kigali.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRES,  
J. PETIT.-

A Monsieur le vice-gouverneur général,  
Gouverneur du Quanda-Grandi  
à

USUBURA.-

S/c. de Monsieur le Résident du Quanda  
à Kigali.-

Monsieur le vice-gouverneur général,

Je vous serais très obligé de me faire  
savoir si une décision a été prise concernant l'agran-  
dissement du bureau du territoire de Kibungu (vos lettres  
22120/003262/4680 du 22 septembre 1958 et 661/4337 du 3  
décembre 1958).-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRES,  
J. PETIT.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGU , le 26 décembre 1958.-  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

17  
(\*) N° 4384/T.P.2/M.-

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

**Agrandissement bureaux  
Territoire (B.E.1959).-**

Copie pour information à Monsieur le Résident  
du Ruanda à KIGALI.-

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

A Monsieur le <sup>V</sup>ice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

S/C. de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre lettre n° 661/4337 du 6.12.58,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai donné  
suite à votre lettre n° 22120/008262/4680 du 22.9.58, par  
ma lettre n° 3714/T.P.2/02/M. du 25 octobre 1958. -

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

- .K.K. -

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA

le  
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

(<sup>1</sup>) N° 661/4737

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Agrandissement bureaux  
territoire - B.E. 1959

*4777 TP 2 / ATN  
22.11.59*

- Transmis copie pour information à :
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
  - Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEBA
  - Monsieur le Chef du Service des Affaires Indigènes à USUMBURA.

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à  
K I B U N G U.

Dos. 19-661-12.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la lettre 22120/008262/4680 qui vous a été adressée le 22 septembre dernier par Monsieur le Vice-Gouverneur Général.

J'ai le regret de devoir vous informer que l'ouverture d'urgence du crédit demandé au B.E. 1959 pour agrandissement de bureaux de territoire ne pourra être faite qu'après établissement d'un programme complet, dont la réalisation est retardée tant que réponse n'aura pas été donnée par tous les chefs de territoire.

*Kain*

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS  
DU RUANDA -URUNDI  
J. SCHEUFELE.,

*[Signature]*  
INGENIEUR PROVINCIAL.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-  
RUV.M.-/

KIBUNGU , le 25 Octobre 1958.-  
de

(1) N° 3414 / TP.2/02/M.-

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

Agrandissements  
bureaux de Terri-  
toire B.E. 1959.-  
-----

TRANSMIS copie pour information à Monsieur  
le Résident du Ruanda à KIGALI.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
absent,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
MULLER N.E.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda- Urundi à USUMBURA.-

S/c. de Monsieur le Résident du Ruanda  
à KIGALI.-

Monsieur Le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre lettre n° 22120/008262/4680  
du 22 septembre 1958, j'ai l'honneur de vous faire  
parvenir sous ce couvert les devis, croquis et  
justifications pour la construction d'un bureau  
destiné au Secrétaire de Territoire.-

Pour l'Administrateur de Territoire, absent,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
MULLER N.E.-

-:JMG:-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES

Usumbura, le 22 Septembre 1958.-

N°22I20/008262/4680.-

OBJET:-

Agrandissements bureaux  
de Territoire B.E.59.-

TRANSMIS copie pour information à  
- Mr.le Résident du Ruanda à KIGALI.  
- Mr.le Résident de l'Urundi à KITEGA  
- Mr.le Directeur des Travaux Publics  
à USUMBURA.

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
(TCUS) de et à

K I B U N G U

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En vue de me permettre d'établir un programme équitable d'agrandissement des bureaux de Territoire trop exigus, j'ai l'honneur de vous demander de faire parvenir à Mr.le Chef du Service des Travaux Publics votre demande éventuelle comprenant croquis et devis calculé au plus juste en régie, avec les justifications nécessaires pour les locaux supplémentaires demandés.

Les demandes me parviendront sous le couvert du Résident avec ses avis et considérations.

Je vous signale que le libellé de la prévision budgétaire du B.E.59 - I5 - I. Agrandissement des bureaux de Territoire de Shangugu et d'Astrida a été modifié comme suit :

- Agrandissement de bureaux de Territoire - I.000.000.-Frs.

La présente vise plus particulièrement l'agrandissement des bureaux de Territoire de Kigali, Astrida, Shangugu et Ruyigi.

La construction d'un nouveau bureau de Territoire à Ngozi a été retenue sur B.E.59.

Pour le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi, absent,  
Le Commissaire Provincial,  
P. LEROY.-

*1 pièce 4 n.  
pour record au Territoire*

*4 n (au) en l'Etat*

*3361 / TP 2/02 / AT  
29.9.58*

JUSTIFICATION DE L'AGRANDISSEMENT DEMANDE.-

1°- Pièces existant actuellement.

- 1 bureau occupé par l'Administrateur de Territoire
- 1 bureau occupé par l'Administrateur Territorial Ass.Ppal
- 1 bureau occupé par Comptable Territorial avec chambre forte.-
- 1 pièce occupée par 3 Karani (comptabilité BO, Commissaire de Police et Gardien de Prison).
- 1 pièce occupée par Cinq Commis et secrétaires indigènes.
- 1 pièce occupée par le Secrétaire de Territoire et un commis.

Inconvénients: ♦ encombrement des pièces occupées par les commis et secrétaires  
- manque absolu de places pour classement des dossiers et archives.

2°- Agrandissement demandé.

- 1 bureau de 4,50 x 4,50 destiné au Secrétaire de Territoire.

Avantages : - dégagement d'une pièce par le Secrétaire de Territoire et possibilité de répartir les six commis et secrétaires dans 2 pièces.  
- possibilité de classer normalement les dossiers et archives du Territoire.

Kibungu, le 25 octobre 1958.-  
Pour l'Administrateur de Territoire,  
absent.  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
MULLER, N.E.-

1° Fondation en moellons

Moellons	:	1 x 40	=	40.-
Ciment	:	100 x 4	=	400.-
Sable	:	0,4 x 180	=	72.-
Eau	:	-	=	-
Manoeuvre	:	1 x 11	=	11.-
Maçons	:	1 x 45	=	45.-
Aides	:	3 x 15	=	45.-
Capita	:	0,1 x 50	=	5.-
				<u>618.-Frs.</u>

Cubage : 8 m3

$$8 \times 618 = 4.944.-Frs$$

4.944.-Frs

2° Murs d'élevation - maçonnerie en brigues

Briques	:	0,6 x 770	=	462.-
Ciment	:	60 x 4	=	240.-
Sable	:	0,3 x 180	=	54.-
Eau	:	-	=	-
Maçons	:	3 x 45	=	135.-
Aides	:	5 x 15	=	75.-
Capita	:	0,1 x 50	=	5.-
Matériel échaf- faudage, outill- lage			=	40.-
				<u>1.011.-Frs.</u>

Cubage :

- A. 6,534 m3
- B. 4,327 m3
- C. 3,236 m3

Total : 14,097 m3.

$$14,097 \times 1.011 = 14.252.-Frs$$

14.252.-Frs

3° Charpente toiture.

Bois	:	1,02 x 4000	=	4.080.-
Charpentier	:	6 x 45	=	270.-
Aides	:	6 x 15	=	90.-
Carbonileum	:	10 x 25	=	250.-
				<u>4.690.-</u>

Cubage : 0,610 m3

$$0,610 \times 4.690 = 2.860,90 Frs.$$

2.861.-Frs.

4° Toit en tôles galvanisées.

1e m2	5,6 x 26	=	145,6
surface:	22,50 m2		
	22,50 x 145,6	=	3.276.-Frs

3.276.-Frs



5° Plafond.

Bois	:	1,02 x 4.000	=	4.080.-
Charpentier	:	6 x 45	=	270.-
Aides	:	6 x 15	=	90.-
Carbonileum	:	10 x 25	=	250.-
				<hr/> 4.690.-

Cubage : 0,175 m3  
 0,175 x 4.690 = 820,75.-Frs

821.-Frs

Unalite et lattes : 1,3 x 55 = 71,50.-Frs  
 Superficie : 20,25 m2.  
 20,25 m2 x 71,50 = 1.447,87.-Frs

1.448.-Frs

6° Crépissage intérieur.

Ciment	:	4 x 4	=	16
Sable	:	0,2 x 180	=	36
Eau	:	-	=	-
Maçons	:	0,25 x 45	=	11,25
Aides	:	0,2 x 15	=	3
Capita	:	0,02 x 50	=	0,50
				<hr/> 66,75

Superficie 46,58 m2  
 46,58 x 66,75 = 3.109,21

3.109.-Frs

7° Crépissage extérieur.

Superficie 50,67 m2  
 50,67 x 66,75 = 3.382,22

3.382.-Frs

8° Pavement.

Ciment	:	8 x 4	=	32.-
Sable	:	0,02 x 180	=	3,60
Eau	:	-	=	-
Maçons	:	0,25 x 45	=	11,25
Aides	:	0,2 x 15	=	3.-
Capita	:	0,02 x 50	=	1.-
Sous-pavement briques	:		=	80.-
				<hr/> 130,85

Superficie 20,25 m2  
 20,25 x 130,85 = 2.649,71.-Frs

2.650.-Frs

9° Menuiserie.

Fenêtres métalliques:	1 F. à	1.100.-Frs
	1 F. à	1.200.-Frs
Vitres	:	450.-Frs
M.O.I.	:	200.-Frs
		<hr/> 2.950.-Frs

Porte : récupération porte existante.

2.950.-Frs

10° <u>Peinture.</u>		
extérieur et intérieur :	1.708.-	1.708.-Frs =====
11° <u>Linteaux B.A.</u>		
2 fenêtres et une porte		1.365.-Frs =====
12° <u>Démolition mur existant</u>		
2 m3		300.-Frs =====
	<u>Total général</u> :	<u>43.066.-Francs</u> =====